

COMMUNE DE BRÉVILLE RÉUNION DU 29 AVRIL 2024

Séance n°4

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de BRÉVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Mehdi KALAÏ, Maire.

Date de la convocation : 22 avril 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

PRÉSENTS :

Mmes BEAUFILS Nathalie, BOULAY Micheline, GROLLIER Chantal, LAMOURRETTE Catherine,

MM. CAILLÉ Jean-Claude, KALAÏ Mehdi, MAITRE Pierre, RICHEBOURG Pascal, TISSEAU Michel, YACOUB Alexandre.

EXCUSÉE : PERAUD Charlotte.

Mme BOULAY Micheline a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 GRAND COGNAC**

- **DÉCISIONS MODIFICATIVES**

- **ÉLECTIONS**

- **QUESTIONS DIVERSES**

Délibération n°2024-4-20

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 GRAND COGNAC

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de Grand Cognac en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année passée ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus ;

Considérant que le Président de Grand Cognac a communiqué à chaque commune le rapport d'activités 2022 de Grand Cognac, dont le contenu a été présenté aux conseillers communautaires lors de la réunion du conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activités de Grand Cognac ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Retiré à l'ordre du jour.

ÉLECTIONS

L'organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin sera tenue de la manière suivante :

8h00 à 11h00 : Mehdi KALAÏ, Pascal RICHEBOURG, Alexandre YACOUB.

11h00 à 14h00 : Catherine LAMOURRETTE, Pierre MAITRE, Michel TISSEAU.

14h00 à 18h00 : Nathalie BEAUFILS, Micheline BOULAY, Chantal GROLLIER.

QUESTIONS DIVERSES

- Des riverains à Marmounier demandent pourquoi le cantonnier ne débroussaille pas devant toutes les maisons. L'entretien des trottoir fait partie des obligations des proptiétaires.
- Des grosses branches d'un arbre tombées à la Bédie. Il convient de les évacuer.

Ont signé au registre les membres présents pour la séance n°4

PRÉSENTS	SIGNATURES
Mme BOULAY Micheline	
Mme BEAUFILS Nathalie	
Mme GROLLIER Chantal	
Mme LAMOURRETTE Catherine	
Mme PERAUD Charlotte	Excusée
M. KALAÏ Mehdi	
M. CAILLÉ Jean-Claude	
M. MAITRE Pierre	

M. RICHEBOURG Pascal	
----------------------	--

2024/71

PRÉSENTS	SIGNATURES
M. TISSEAU Michel	
M. YACOUB Alexandre	